

ayant été joués, les pairs et les députés prirent leurs sièges. Le duc entra, mais sans garde militaire ni courtisans. Il y avait environ 40 pairs et 300 députés. Le duc fut reçu aux cris de "Vive le Roi ! Vive le Duc d'Orléans !" Il y répondit en saluant trois fois l'assemblée, s'assit ensuite, ayant à sa droite Oudinot et Mortier, et à sa gauche M'Donald et Molitor. A cinq pas en arrière, étaient le maréchal Jourdan, le général Gérard, et M. Dupont, à la droite, et MM. Guizot, Bignon, et Louis, à la gauche.

Le duc pria les membres de s'asseoir, et s'adressa à Mr. Casimire Perrier comme suit : "Mr. le président de la chambre des députés, veuillez lire la déclaration." Mr. C. Perrier la lut au milieu d'un profond silence. En lisant le nom duc, il dit : "Appelez au trône son altesse royale, Philippe d'Orléans." Le Lieutenant-Général l'interrompant, lui dit : "Louis Philippe." Le lecteur se corrigeant, continua, et en finissant la Charte, la plaça dans les mains du duc, qui la remit au commissaire de l'intérieur. S'adressant ensuite au président des pairs, il lui dit : "Mr. le président, veuillez ajouter l'acte d'adhésion des pairs à la déclaration de la chambre des députés ; ce qui ayant été fait, le Lieutenant-Général fit la déclaration suivante :

Messieurs les Pairs, et Messieurs les Députés : J'ai lu avec une grande attention la déclaration de la chambre des députés et l'acte d'adhésion des pairs ; j'en ai considéré et pesé toutes les expressions, J'accepte, sans restriction ni réserve, les clauses et les engagements que contient cette déclaration, et le titre de Roi des Français qu'elle me confère, et je suis prêt à jurer de les observer.

M. Dupont de l'Eure, faisant les fonctions de garde des sceaux, s'approcha de sa majesté, et lui donna la formule du serment. Le roi, debout, découvert, la main droite levée, prononça lentement, et d'une voix ferme, le serment suivant, qui put être entendu du dehors, tant le silence était profond :

En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration ; de ne gouverner que par les lois, et suivant les lois ; de rendre bonne et stricte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toute chose dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple Français.

Aussitôt se fit entendre le cri de "Vive Philippe VII." auquel il fut répondu par celui de "Vive Philippe I ! Vive le Roi des Français ! Vive la Reine !"

Le Roi signa trois copies du serment et des déclarations et monta sur le trône, ayant à sa droite, Mortier avec l'épée et Oudinot avec la couronne, et à sa gauche, Molitor avec le sceptre, &c. Sa majesté fit ensuite l'adresse suivante :